



Procès Verbal

de la séance du Lundi 24 Février 2025

Date de convocation : 18/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

En fonction : 11

Présents : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Françoise FARCY, Maire.

Étaient présents : Françoise FARCY, Bertrand MAUDET, Marie GUIHENEUF, Norbert BELLOC, Didier LEVALET, Jacky CARE, Marc BRISSAULT, Armand BACHELOT

Était absent excusé : Jérémy DEROUAULT, Martine DELAROCHE, Frédéric PIAUT

Secrétaire de séance : Marie GUIHENEUF

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

D2025-001 : Migration du logiciel Services aux familles-Segilog vers BL.enfance de Berger Levrault

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le logiciel Services aux familles de Segilog, qui permet la gestion des services périscolaires, n'est plus commercialisé par Berger Levrault.

Il convient donc de migrer vers le logiciel BL.enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la proposition de l'entreprise Berger Levrault relative à la migration du logiciel Services aux familles vers le logiciel BL.enfance dont la mise en place de ce nouveau logiciel s'élèvera à 1883.00 € HT la première année dont 293,00 € HT pour le matériel (tablette), 600 € (installation, paramétrage et migration) et 990 € du logiciel. Puis la deuxième et la troisième année le montant sera de 990 € HT.

ACCEPTÉ le contrat de services de 3 ans.

AUTORISÉ Mme le Maire à signer cette proposition ainsi que le contrat de services.

D2025-002 : Indemnité pour le gardiennage des églises communales

Une indemnité de gardiennage des églises communales, exonérée de l'impôt sur le revenu, de la cotisation sociale généralisée et de la contribution au remboursement de la dette sociale peut être allouée à la personne qui exécute cette mission en vertu de la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987.

Considérant l'avis favorable du conseil municipal en date du 16 janvier 2024,

Madame le Maire, propose de reconduire l'indemnité de 126.91€ par an et de l'allouer au prêtre de l'église de Bousse, à la Maison Paroissiale de Malicorne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe l'indemnité de gardiennage de l'église à 126.91 € pour l'année 2025.

QUESTIONS DIVERSES :

Arrêté Municipal Mairie de Malicorne sur Sarthe :

Madame le Maire nous informe que la commune de Malicorne sur Sarthe à mis en place, en date du 03 février 2025, un arrêté, afin de limiter la vitesse et le tonnage au niveau du pont de pierre sur la voie communale n°3 petite route de Malicorne/Bousse.

Une réunion sur site, aura lieu le Vendredi 28 février 2025 à 10h00, avec Mme ROGER, maire de Malicorne, Monsieur CHOQUET, Monsieur et Madame MAILLET, Madame FARCY, Monsieur LEBERT de la Communauté de Commune du Pays Fléchois.

Un arbre une Naissance :

La Commune souhaite reconduire l'Opération une arbre une naissance cette année. En 2024, il y a eu 6 naissances sur la commune. Les familles seront conviées à venir planter un arbre,

le Samedi 29 mars 2025 à 11h00 à la mairie.

Garage de la Dauversière :

Une demande d'autorisation de travaux doit être faite, d'après les devis fournis.

Journée Citoyenne :

La prochaine journée citoyenne aura lieu le **Samedi 24 Mai 2025 à partir de 9h00**. Ce sera l'occasion de faire des plantations, mais également du nettoyage.

Réparation à la lagune :

Un regard a été endommagé, il y a plusieurs années. Véolia nous estime le coût des réparations à 11 124.00 € TTC incluant un support et une sonde radar. Cette sonde est-elle vraiment nécessaire ? Madame FARCY se charge de faire le point avec VEOLIA.

Un autre devis de VEOLIA pour une Bathymétrie de la lagune (étude pour le curage) d'un montant de 3958.80 €, nous est conseillé d'après le rapport du SATESE.

Site Internet :

A ce jour notre site internet n'est toujours pas en ligne.

Il faut recontacter Monsieur PERDRIX Quentin pour qu'il nous fixe des dates afin de former plusieurs élus.

Groupe : Didier LEVALET, Marie GUIHENEUF, Jérémy DEROUAULT, Bertrand MAUDET et Émilie SAGNIER

Conseil d'école :

Madame FARCY propose aux élus de rencontrer les enseignantes de Bousse avant le conseil d'école du 04 mars. Une rencontre fin avril est préférée afin de mieux prendre le temps d'échanger.

Visite Restoria :

Jeudi 27 Février Didier LEVALET, Marie GUIHENEUF, Bertrand MAUDET et Françoise FARCY se rendront à l'entreprise RESTORIA, notre prestataire de restauration scolaire, pour une visite des locaux.

Distributeur de pain :

Le boulanger de Mézeray propose de d'installer sur la commune de Bousse un distributeur de pain et de prendre en charge les frais, à savoir :

- La machine
- L'installation
- L'abonnement d'électricité

Madame FARCY souhaite soumettre la proposition à la boulangerie de Villaine sous Malicorne pour qu'ils puissent se positionner dans les mêmes conditions.

SOLEUS :

Le 05 février 2025, la Société Soleus est venue effectuer un contrôle de sécurité de l'ensemble des jeux de la commune.

Quelques points sont à revoir, par Monsieur DESSEIGNE, agent technique sur la commune de Bousse. La structure de jeux devant la salle des fêtes présente un état d'usure avancé suite aux intempéries. Il faudrait voir avec le Comité des fêtes si une garantie est encore valable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00

Les membres présents ont signé

Françoise FARCY		Marc BRISSAULT	
Bertrand MAUDET		Jacky CARÉ	
Martine DELAROCHE		Jérémy DEROUAULT	
Armand BACHELOT		Marie GUIHENEUF	
Norbert BELLOC		Didier LEVALET	
Frédéric PIAUT			